

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 8 juin 2026 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

Étaient présents :

Monsieur Robert Tremblay, Maire
Monsieur Gérald Tremblay, Conseiller # 2
Monsieur Blaise Barrette, Conseiller # 3
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 4
Madame Julie Bérubé, Conseillère # 6

Poste Vacant :

Conseiller/ ère # 1
Conseiller/ ère # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Robert Tremblay, maire .
Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(6) personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. Le maire confirme les présences et le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2606-01

Il est proposé par **Madame Julie Bérubé** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2026
4. Adoption des comptes à payer mai 2026
5. Résolution pour un employé été 2026
6. Élection partielle poste # 1 et #5, été 2026



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

7. Entente intermunicipal directeur des travaux public
8. Formation du conseil local du patrimoine
9. Demande permis de vente de boissons Fête au Village 18-19 juillet
10. Résolution suite aux avis de décès, nouveaux arrivants et élève à l'école Saint-Léandre
11. Résolution en lien avec la Directive en vertu de l'article 29.15 Charte de la langue française
12. Résolution Caureq
12-1 Résolution pour le Contrat 911
12.2 Résolution pour le Contrat Incendie
13. Période des questions
14. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2026

RÉSOLUTION 2606-02

Il est proposé par **Monsieur Blaise Barrette** de procéder à l'adoption du procès-verbal du lundi 11 mai 2026 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures..

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Adoption des comptes à payer mai 2026

RÉSOLUTION 2606-03

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** d'adopter les comptes à payer pour le mois mai 2026 pour un total des comptes incompressibles de 39 832.12\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 72.00\$, les salaires nets des employés de 13 335.38 \$, les remboursements des prêts de 8 563.83\$, le remboursement des DAS d'avril de 10 482.51\$ un montant de 1 981.94\$ soit le paiement des services publics, un montant de 1 677.53\$ du salaire et allocation pour le Conseil Municipal du mois, le remboursement des intérêts pour un montant de 3 706.35 \$, le remboursement de la carte Visa de 12.58\$, et un montant de 74 405.79\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 114 237.91\$ pour le mois de mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. Résolution pour un employé été 2026

Robert Tremblay informe les personnes qui assistent à la séance ordinaire, que la municipalité désire obtenir confirmer la continuité du lien d'emploi avec Monsieur Claude Reichenbach à titre d'employé de voirie 2026



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

RÉSOLUTION 2606-04

Il proposé par Madame **Lisa Ann Jungemann et** résolu de procéder à l'embauche à partir du 6 juillet 2026 de Monsieur Claude Reichenbach, à titre d'employé de voirie été 2026 et de mandater Monsieur André Marcil afin de préparer les ententes de travail à cette fin

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6. Élection partielle poste # 1 et #5, été 2026

Monsieur André Marcil, directeur général, greffier trésorier, confirme que l'élection partielle se tiendra le dimanche 9 août 2026, l'avis public de l'élection sera disponible à compter du vendredi 26 juin 2026 et la date limite pour recevoir les mise en candidature sera le vendredi 10 juillet à 16h30.

7. Entente intermunicipal directeur des travaux public

Monsieur Robert Tremblay, confirme l'intérêt de la municipalité afin de participer au partage d'une ressource – Direction de travaux publics avec les municipalités de Baie des Sables et Saint-Ulric à l'intérieur d'un partage Baie des sables (60%), Saint-Ulric (20%) , Saint-Léandre (20%) et Saint-René de Matane (0%)

RÉSOLUTION 2606-05

Attendu que, la municipalité de Baie des Sables a reçu la confirmation de financement du programme de coopération (FRR-Volet 4) du MAMH pour l'embauche d'une direction de travaux publics partagée;

Attendu que, les municipalités de Saint- Ulric et de Saint-Léandre ont exprimé la volonté de se joindre au projet lors de rencontres de travail.

Attendu que, la municipalité souhaite favoriser une approche de collaboration intermunicipale afin d'optimiser l'utilisation des ressources spécialisées dans ce domaine

Attendu qu'une évaluation des besoins a été réalisées pour déterminer les heures attribuées à chaque municipalité participante

Attendu que la municipalité de Baie des Sables procédera à l'embauche d'une direction de travaux public à l'été 2026

En conséquence, il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Léandre exprime son intention d'utiliser les services de la direction des travaux publics de la municipalité de Baie des Sables.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Que le maire, Monsieur Robert Tremblay et Monsieur André Marcil, directeur général, soient mandatés pour signer l'entente de coopération avec les municipalités participantes

Que cette résolution soit transmise à la municipalité de Baie des Sables ainsi qu'à la MRC de la Matanie afin de favoriser la concertation régionale de cette initiative

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. Formation du conseil local du patrimoine

Monsieur Robert Tremblay confirme la volonté du Conseil Municipal de former un Conseil Local du Patrimoine, conformément et en vertu de l'article 154 de la Loi sur le Patrimoine Culturel.

RÉSOLUTION 2606-06

Considérant :

L'objectif principal est l'attribution d'un statut de la Loi sur le patrimoine culturel, à savoir la citation d'immeuble, de sites, d'objets et de documents patrimoniaux ainsi que l'identification d'élément du patrimoine immatériel, des personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques.

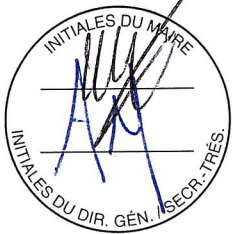
La présente loi a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable.

Le patrimoine culturel est constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événement historiques, de documents d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel.

L'attribution d'un statut permet de mettre en valeur et de protéger un élément du patrimoine auquel on reconnaît une valeur patrimoniale significative.

Le Conseil Local du Patrimoine a pour fonction de donner son avis au conseil municipal à la demande de ce dernier, sur toute question relative à l'identification et à la protection du patrimoine culturel par la municipalité.

Le Conseil Local du Patrimoine doit aussi recevoir les représentations de toute personne intéressée à se faire entendre au sujet des projets d'identification et de citation. Il peut en outre recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupe sur toute question relative à l'application du chapitre IV de la Loi sur le patrimoine culturel (article 153).



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre choisi de se doter d'un conseil local du patrimoine, ce comité constitué par le conseil municipal en vertu de l'article 154 de la Loi, est formé d'au moins trois membres nommés par le conseil de la municipalité. L'un d'entre eux doit être choisi parmi les membres du Conseil Municipale.

Le préambule fait partie de la résolution

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann et** résolu de former un Conseil Local du Patrimoine, conformément et en vertu de l'article 154 de la Loi sur le Patrimoine Culturel. Les membres nommés du Conseil local du patrimoine sont Messieurs Robert Tremblay, maire, Blaise Barrette, conseiller # 3, Martin Verret et Doris Saucier

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Demande permis de vente de boissons Fête au Village 18-19 juillet 2026

Monsieur Robert Tremblay, confirme que la municipalité a reçu une demande de permis d'alcool de la part des organisateurs de la Fête du Village

RÉSOLUTION 2606-07

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** d'adopter une résolution accordant un permis de boissons alcoolisées aux organisateurs de la Fête au Village le 18-19 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Résolution suite aux avis de décès, nouveaux arrivants et élève à l'école Saint-Léandre

Monsieur Robert Tremblay, confirme que la municipalité désire modifier la résolution en lien avec les décès, les nouveaux, nouvelles citoyens. nnes, les nouveaux arrivants et les élèves de l'école de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2606-08

Il est proposé par **Monsieur Blaise Barrette d'autoriser** le paiement de montant de 50.00\$ à la Fondation de l'Hôpital de Matane par personnes décédée à Saint-Léandre envoyé directement au nom de la succession de la personne décédée;

D'autoriser le paiement de montant de 50.00\$ par carte cadeaux par famille d'un boutique cadeaux de commerce de la région de la Matanie aux nouveaux arrivants;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

D'autoriser le paiement de montant de 50.00\$ par carte cadeaux en fournitures scolaire en début d'année scolaire par enfant inscrit à l'école de Saint-Léandre aux parents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Résolution en lien avec la Directive en vertu de l'article 29.15 Charte de la langue française

Monsieur Robert Tremblay, confirme l'obligation de respecter la directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française

RÉSOLUTION 2606-09

Considérant que l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'administration auquel s'applique la politique linguistique de l'état doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles, il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de saint-Léandre est un organisme de l'administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition

En conséquence, il est proposé par **Madame Julie Bérubé** et résolu à l'unanimité :

D'informer le ministère de la Langue française que la municipalité de Saint-Léandre utilise le français dans toutes ses communications

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française.

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la langue française et diffusée sur le site internet de la municipalité

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

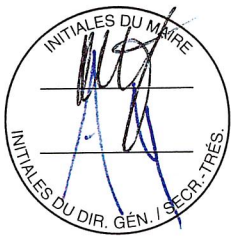
12. Résolution CAUREQ

Monsieur Robert Tremblay informe les personnes qui assistent à la séance que la Caureq demande l'adoption de deux résolutions

12-1 Résolution pour le Contrat 911

RÉSOLUTION 2606-10

Attendu que le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 911)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Attendu que la municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre à la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1

Attendu que la municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire

Attendu qu'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service

En conséquence, il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay**
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec, concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 911

Que ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

Que le maire Monsieur Robert Tremblay et le directeur général Monsieur André Marcil soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat

Qu'un copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.2 Résolution pour le Contrat Incendie

RÉSOLUTION 2606-11

Attendu que le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre secondaire de communication d'urgence (CSCU) pour la répartition des appels incendie

Attendu que la municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre doit assurer un service de réponse aux appels d'urgence sur son territoire

Attendu que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre souhaite confier la répartition des appels incendie à un organisme spécialisé afin d'assurer un service efficace, continu et conforme aux exigences légales



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Attendu qu'un contrat de service a été convenu entre la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre et la CAUREQ pour la fourniture du service de répartition des appel incendie

En conséquence, il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungmann** résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de répartition des appels incendie

Que ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

Que le maire Monsieur Robert Tremblay et le directeur général Monsieur André Marcil soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Période des questions

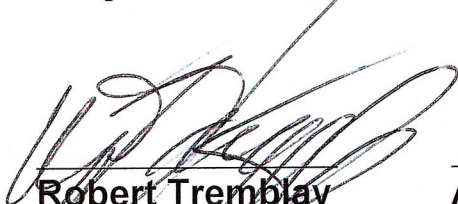
Une période de question est tenue

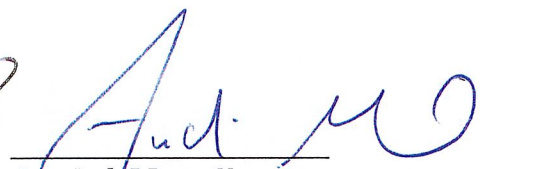
14. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2606-12

Il est proposé par **Monsieur Gérald Tremblay** et résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 8 juin 2026, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à :20 h25

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Robert Tremblay
Maire St-Léandre


André Marcil,
Directeur général Greffier-trésorier